



Ville de
ROCHECHOUART

FORMULAIRE DE RÉSERVATION DE SALLE MUNICIPALE

version du 05.11.2020

À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ

pole.socioculturel@rochechouart.com – 05 55 03 77 31
mairie@rochechouart.com – 05 55 43 00 80

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE CONCERNÉ

Attestation d'assurance Matériel demandé

Remarque

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Prénom : NOM :
Qualité :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Assureur : Contrat N° :

RÉSERVATION DE SALLE

Monsieur le Maire,
J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'utiliser la salle de :

Mairie	<input type="checkbox"/> Salle des Mariages	<input type="checkbox"/> Salle Léon PAGNOUX
Pôle Socioculturel	<input type="checkbox"/> Salle Jacques BREL 1	<input type="checkbox"/> Salle Jacques BREL 2
	<input type="checkbox"/> Salle La Marquise	<input type="checkbox"/> Quai Jacques BREL
MTL	<input type="checkbox"/> Salle principale	<input type="checkbox"/> ROC'Ados
	<input type="checkbox"/> Gymnase	<input type="checkbox"/> Dojo
	<input type="checkbox"/> Cuisine	<input type="checkbox"/> Maison des Associations
Capitole	<input type="checkbox"/> Salle 1er étage	<input type="checkbox"/> Rez-de-chaussée
Biennac	<input type="checkbox"/> Salle Léon BONNIN	<input type="checkbox"/> Cuisine
Babaudus	<input type="checkbox"/> Salle	<input type="checkbox"/> Cuisine <input type="checkbox"/> Gîte

Pour l'organisme : ou À titre personnel
Afin d'organiser : pour personnes

Date de l'événement : -> -> -> ->

Je prendrai possession de la salle le^r à

Je la restituerai le^r à

RÉSERVATION DE MATÉRIEL AU VERSO ->

RÉSERVATION DE MATÉRIEL

Date de l'événement :



Pour toutes les demandes en matériels autres que les chaises et les tables souvent disponibles dans les salles, un nouveau formulaire de « prêt de matériels » est à remplir et à adresser à la Mairie en direction des services techniques de la Ville (fiche de prêt de matériels qui vous est remise par le service animation ou disponible sur le site internet de la ville).

À envoyer à cette adresse : st-fourgeaud@rochechouart.com

SOUS CONDITION D'ACCORD PAR LES SERVICES CONCERNÉS

INFORMATION :

Merci de nommer précisément le matériel et d'en mentionner les quantités.

Ex : 30 tables, 120 chaises, 120 couverts et 2 micros

Demande de matériel :

Le passe sanitaire, instauré par la loi du 31 mai 2021, étendu par la loi du 5 août 2021 à de nombreuses activités de la vie quotidienne et prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi du 10 novembre 2021, est remplacé par un passe vaccinal pour les plus de 16 ans et les adultes (le texte initial prévoyait de le rendre obligatoire dès l'âge de 12 ans).

ATTENTION

Le passe vaccinal, applicable au 24 janvier 2022, est exigible dans presque tous les lieux où le passe sanitaire était nécessaire : accès aux bars et restaurants, aux activités de loisirs (cinémas, musées, théâtres, enceintes sportives, salles de sport et de spectacle...), aux foires et salons professionnels, aux grands centres commerciaux sur décision des préfets et aux transports interrégionaux. Concrètement **seules les personnes vaccinées**, âgées de plus de 16 ans, peuvent désormais accéder à ces endroits, événements et services. Un test négatif au Covid-19 (PCR ou antigénique) ne suffit plus. Les professionnels travaillant dans ces lieux et services sont aussi concernés et ont donc l'obligation de se vacciner.

Dans certains cas toutefois, un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination peut être présenté à la place du certificat de vaccination. **Conformément à la loi, le décret du 22 janvier 2022 mettant en œuvre le passe vaccinal** précise cette exception. Ce même décret définit les conditions dans lesquelles les personnes, public comme professionnels, qui n'ont pas un schéma vaccinal complet et qui s'engagent dans cette démarche, peuvent disposer d'un passe vaccinal transitoire.

Le nom du référent Covid de l'association : _____ . Il est chargé de faire respecter au sein de l'association les mesures en vigueur mises en place par le gouvernement, et notamment le respect des gestes barrières sur le lieu du prêt de salle pour assurer la sécurité sanitaire de tous : Pass vaccinal, listing des personnes présentes, gestes barrières, remplir le cahier de suivi déposé dans les salles.

SIGNATURE DU LOUEUR

Fait à le

AVIS DU MAIRE :

Informations complémentaires :